



N° 304

Dispensé de timbrage Valence CTC

SNUipp Drôme  
Maison des Syndicats  
17, rue Bizet  
26000 Valence  
Tél. : 04.75.56.77.77  
Télécop. : 04.75.56.00.56

Bimensuel  
Directrice de publication : Bernadette Long  
N° de C.P.P.A.P. : 0610 S 07360  
ISSN : 1164-2769  
Abonnement : 10 €  
Prix au n° : 2 €

Déposé le 14/05/2010



PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Internet : <http://26.snuipp.fr>

E-mail : [snu26@snuipp.fr](mailto:snu26@snuipp.fr)

Année Scolaire **2009 / 2010**

**TOUS EN GRÈVE**  
**le 27 mai 2010**  
Pour défendre la retraite...

## Réunions d'Info Syndicale 2010-2011

Une rencontre avec l'IA a permis de fixer le cadre pour l'organisation des Réunions d'Information Syndicale 2010-2011 :

**les enseignants qui participeront à ces RIS ne devront s'inscrire qu'à 12 heures sur les 18 heures d'animations pédagogiques !**

Retenez d'ores et déjà les dates des mercredis :

- Les 6, 13 et 20 octobre 2010 ;
- Le 30 mars, les 6 et 13 avril 2011 .

## Sommaire :

P1 : Édito  
P2 : La loyauté, arme de soumission massive ?  
P3 : Groupe de travail du 6 mai sur le mouvement  
P4 : L'année de stagiaire

En 2010/2011

P5 : Motion de Conseil des maîtres  
P6 : 20 mai journée d'action  
P7 : Action du 27 mai  
P8 : Retraites : la Drôme s'organise ; JPA ...

## En mai, quelles priorités ?

Pour les syndicats rassemblés, l'urgence est à l'éducation et au financement équitable des retraites. Le 20 mai verra une journée d'action sur la formation. Une nouvelle journée de grève et d'action pour les retraites est annoncée pour le jeudi 27 mai 2010.

Pour les milliers de manifestants qui ont grossi les rangs des cortèges du 1er mai à l'appel des cinq organisations syndicales (CGT, CFDT, FSU, Unsa et Solidaires), « l'emploi, les conditions de travail, le pouvoir d'achat et l'avenir des retraites » ont résonné aux quatre coins du pays. Le gouvernement, lui, continue de faire la sourde oreille. Matignon n'a pas répondu aux préoccupations qui étaient au cœur des rassemblements et n'a levé le voile sur aucune mesure favorable.

L'urgence gouvernementale est ailleurs. L'affaire du niqab ou de la burqa a occupé ces dernières semaines l'espace médiatique. De la même manière, le 5 mai, l'Élysée a organisé un grand raout sur la sécurité à l'école, annonçant des rapprochements entre les ministères de l'éducation nationale, de l'intérieur et de la justice. **Voilà, pour l'urgence !**

Concernant les retraites, Nicolas Sarkozy a d'emblée écarté la possibilité de trouver de nouvelles recettes pour alimenter les caisses, notamment en taxant les revenus financiers.

Tout le monde devrait être concerné par la réforme qui reposera essentiellement sur un allongement de la durée de cotisation et vraisemblablement un recul de l'âge légal de départ. Par contre, tout le monde ne contribuera pas à la même hauteur à l'effort de financement.

Les syndicats demandent aux salariés de se manifester durant le mois de mai afin de maintenir la pression et d'orienter les propositions gouvernementales à venir.

Les fédérations de fonctionnaires travaillent à une expression commune et dénoncent la méthode : calendrier très resserré, absence de table ronde avec l'ensemble des partenaires sociaux, impossibilité de parler des financements.

Elles portent aussi des propositions : âge légal à 60 ans, calcul de la pension sur la base des 6 derniers mois, besoin d'autres sources de financement en supprimant les exonérations, en faisant participer les revenus financiers. Une pétition lancée par ATTAC et la fondation Copernic est aussi à signer : « faire entendre les exigences citoyennes sur les retraites ».

**En mai, défendons ce qui nous plaît, nos retraites, nos salaires, ...  
Soyons massivement en grève le 27 mai !**

Betty Carillo, Bernadette Long et Denis Godeau,  
secrétaires départementaux.

# La loyauté : arme de soumission massive ?

Depuis deux ans dans la fonction publique, dès que des voix s'élèvent pour s'opposer aux décisions imposées par le pouvoir exécutif, la notion de loyauté leur est systématiquement opposée. C'est un terme commode qui fait référence non seulement au respect de la loi, mais aussi à une forme de droiture morale qui ne supporte aucune remise en cause. Le raisonnement est simple : les agents de l'État et les usagers du service public doivent tout accepter des décideurs sous peine d'être déloyaux envers la démocratie.

Mais la ficelle est un peu grosse. Certes, la démocratie est symbolisée par le verdict des urnes, mais elle ne se résume pas à cela. Une démocratie réelle est avant tout un processus mis en œuvre tout au long du mandat des élus. Si ces derniers ont acquis une légitimité incontestable, ils ne peuvent s'exonérer de ce processus démocratique. Les citoyens leur ont confié le pouvoir, ils ne leur ont pas accordé les pleins pouvoirs, incompatibles avec la démocratie. La mauvaise parenthèse de « l'État français », instauré après les pleins pouvoirs votés à un homme le 10 juillet 1940, ne fait pas partie des heures les plus glorieuses de notre République.

Or, les exemples se multiplient dans notre ministère, de décisions prises malgré l'opposition de la quasi-unanimité de la communauté éducative : mise en place des nouveaux programmes à l'école, disparition programmée des RASED, disparition de la formation professionnelle des nouveaux enseignants... Qu'à cela ne tienne, la décision est prise, personne ne doit discuter et quiconque ose émettre des critiques est aussitôt accusé de déloyauté. Qu'importe d'ailleurs si l'on n'est pas tout à fait sûr du respect des règles de droit : les « résistants » au fichier Base Élèves doivent être sanctionnés, avant même de prendre en compte la requête adressée au gouvernement français par les Rapporteurs spéciaux des défenseurs des Droits de l'Homme auprès des Nations Unies qui prend expressément leur défense, ni la plainte de quelques milliers de familles devant les juridictions administratives...

La loyauté que l'on nous demande est plutôt une obéissance servile aux ordres de la hiérarchie, sans réflexion, sans prise de recul, comme de bons petits soldats, mais au mépris de la citoyenneté. Si une telle attitude est peut-être nécessaire pour une armée en campagne, elle est surtout terriblement dangereuse pour la vie d'une démocratie. Car, pour faire appliquer des mesures incomprises ou qui heurtent une large majorité des acteurs concernés, il ne reste plus que la voie de l'autoritarisme et de son corollaire, la menace de sanctions.

Nous continuons d'affirmer haut et clair notre loyauté envers la mission de service public qui nous a été confiée, loyauté envers nos élèves pour qui nous réclamons les meilleures conditions d'accueil et d'enseignement, loyauté envers leur famille que nous ne voulons pas tromper, loyauté envers l'intérêt général qui est forcément attaqué à travers l'affaiblissement de l'Éducation Nationale.

Les allégations de plus en plus nombreuses concernant un pseudo « manque de loyauté », vis-à-vis de fonctionnaires qui s'engagent pour lutter contre la dégradation des services publics finissent par devenir insultantes.

Alex MARTINERO

## Une conception déloyale du paritarisme

D'un ministre qui méprisait les enseignants à un inspecteur d'académie qui adresse à certains d'entre eux des menaces de sanction infondées, l'autoritarisme fait naître une duplicité au sein de l'administration qui substitue à la loyauté une injustice croissante au sein de la profession. L'absence de concertation et de confiance, notamment en direction des enseignants et des délégués du personnel, entraîne souvent un effet contreproductif avec le risque d'une résignation et d'une démobilitation des collègues dans les écoles. **Les délégués du personnel du SNUipp26 rappellent au respect de la circulaire du 18 novembre 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, dont voici un extrait :**

*« Je tiens enfin à souligner que les organisations syndicales constituent, vis-à-vis des Pouvoirs publics, la voie naturelle de représentation des personnels de l'État et que le Gouvernement a le souci de développer, à tous les niveaux au sein des administrations, la concertation entre les représentants de l'État et ceux de ces organisations.*

*Cette concertation doit se développer non seulement dans le cadre des organes prévus par la loi ou par le règlement [...] mais encore à l'occasion de contacts directs entre les autorités hiérarchiques responsables, à tous les niveaux, et les délégués des syndicats ou des sections syndicales que les syndicats jugent opportun de créer.*

*J'insiste donc tout particulièrement pour que toutes les autorités responsables se prêtent de la manière la plus large possible à la concertation, soit en accordant des audiences qui leur sont demandées par les syndicats ou les sections syndicales, soit en prenant l'initiative de consulter, sous la forme la plus appropriée, les représentants des syndicats ou des sections syndicales.*

*Ces audiences doivent avoir lieu régulièrement et traiter non seulement des problèmes immédiats des personnels mais aussi des problèmes généraux ou particuliers du service, ceci en vue de favoriser l'information des personnels par le biais de leurs représentants et d'associer le plus possible ces derniers aux décisions de l'administration. Ainsi devront s'instaurer dans la Fonction publique de nouvelles relations ayant pour but de rechercher un accord entre les organisations syndicales et l'administration avant que celle-ci ne prenne la décision. »*

**Nous pouvons malheureusement constater que nous sommes actuellement loin de l'esprit de cette circulaire, on peut dès lors s'interroger sur le fait de savoir qui est déloyal.**

# Mouvement ...

## **Groupe de travail « barème mouvement 2010 »**

**jeudi 6 mai 2010**

Le travail paritaire est maintenant dévolu à des groupes de travail... Le SNUipp 26 s'est opposé à cet évitement des instances paritaires mais ces modalités de fonctionnement sont imposées nationalement. Les délégués du SNUipp ont obtenu de l'Inspecteur d'Académie que des relevés de propositions, de conclusions, soient rédigés afin d'acter les échanges de ces réunions.

L'étude des majorations de barème pour le mouvement était à l'ordre du jour de ce groupe de travail.

L'Inspecteur d'Académie a déjà formulé des propositions, les barèmes ont déjà été validés dans le logiciel de traitement du mouvement, il n'y aura pas de modification possible... Ces propositions sont donc des décisions !

On peut donc se poser la question de l'utilité de ce groupe de travail qui ne pourra pas prendre en compte les précisions qu'ont apportées les délégués du personnel et qui pourraient entraîner des majorations de barème.

Le SNUipp a tout de même porté toutes les informations qui lui avaient été transmises et pouvaient étayer les demandes formulées.

### 8 modalités de majoration possibles

Les documents de l'administration indiquent les propositions (décisions) de l'Inspecteur d'Académie :

- 100 points supplémentaires pour raisons médicales ou sociales  
6 propositions favorables sur 17 demandes  
*L'administration affirme dans un premier temps que tous les demandeurs ont été reçus par le médecin de prévention, nos échanges avec eux nous ont démontré le contraire. Nous en avons fait la remarque.*
- 20 points supplémentaires pour mesure de carte scolaire  
25 enseignants concernés
- 15 points pour réintégration après congé parental  
5 enseignants sur 23 obtiennent cette majoration. Les collègues qui n'en bénéficient pas n'étaient pas à titre définitif ou n'ont pas redemandé le poste quitté.
- 10 points supplémentaires pour réintégration après PACD ou CLD  
3 sur 3 obtiennent ces 10 points sur tous vœux formulés.
- 15 points pour réintégration après détachement  
Aucune majoration sur les 2 réintégrations, les enseignants n'ayant pas redemandé le poste quitté.
- 15 points pour rapprochement de conjoint  
9 demandes non recevables (enseignants intégrant le département ou n'ayant pas d'affectation en 2009/2010)  
7 majorations acceptées sur les 8 recevables (1 refus car pas de vœu sur le regroupement géographique du lieu de travail du conjoint)  
*Cette année, sans concertation ni information, l'IA a décidé que cette majoration s'appliquerait sur le regroupement géographique correspondant au premier vœu formulé dans la zone géographique où travaille le conjoint.*
- Priorité absolue pour intérim de direction  
13 priorités accordées sur 20, 7 refus pour les enseignants qui ne redemandent pas le poste ou non inscrits sur liste d'aptitude direction d'école
- 10 points supplémentaires pour enseignants affectés hors vœux en ASH en 2009/2010  
18 enseignants concernés, 18 majorations.

Cette réunion a été l'occasion pour les délégués du SNUipp de pointer des dysfonctionnements et de formuler un certain nombre de demandes auprès de l'administration afin notamment d'améliorer la transparence pour le mouvement 2010 ainsi que le mouvement 2011.

- Nomination dans l'ASH : l'ordre des priorités de nomination sera mentionné dans les instructions 2011.
- Mi-temps annualisé : les demandeurs n'auront plus à préciser au mouvement 2011, s'ils souhaitent rester sur leur poste, ceci afin d'établir un traitement équitable des demandes.
- Ancienneté dans le poste : les enseignants qui intègrent le département ne bénéficient pas des points d'ancienneté dans le poste au mouvement 2010, l'administration ne pouvant vérifier l'exactitude des informations transmises par le département d'origine et considérant qu'il y aurait disparité entre eux. Les délégués du SNUipp 26 ont demandé que cet élément du barème soit appliqué aussi aux entrants dans le département au mouvement 2011.
- Mesure de carte scolaire : Dans le formulaire du mouvement 2011, il sera précisé que les collègues en école primaire pourront postuler sur leur école et avoir une priorité absolue, même si leur poste maternelle ferme.
- Nomination sur poste E : Au mouvement 2009, des personnels option G ont postulé et obtenu des postes option E, et ce, sans information et concertation ni des instances paritaires ni des collègues concernés. Cette modalité ne sera plus applicable cette année.

Betty Carillo - Yoann Chauvin - Pascal Collin - Laurent Lagarde - Bernadette Long

# L'année de stagiaire en 2010/2011

Nous ne connaissons pas encore tous les détails de l'année de stagiaire pour la rentrée prochaine, année transitoire dans la réforme inique de la formation initiale.

Le recteur et les inspecteurs d'académie n'ont pas arrêté toutes les modalités; certaines différeront d'un département à l'autre.

Dans les 5 départements de l'académie, 2 jours d'accueil « facultatifs » seront organisés avant la rentrée. Les stagiaires n'étant pas encore titularisés, nous voyons mal comment ils pourraient se dispenser de ces 2 journées même s'ils ne seront pas rémunérés. Ce sera une première prise de contact réaliste avec l'éducation nationale et ses nouvelles orientations : travailler toujours plus en gagnant moins, pratiquer le bénévolat et se montrer soumis et obéissant ! Ce sera une première formation à la soi disante loyauté.

Pour la suite, un stage « groupé » est pour l'instant prévu du 6 octobre 2010 au 12 novembre 2010 : les contenus, les modalités et les formateurs qui encadreront ces stages ne sont pour l'instant pas définis !

Pour les affectations dans les écoles pour effectuer la formation « pratique », chaque département de l'académie a retenu des principes différents :

**Nombre de postes au CRPE en 2010 dans les 5 départements de l'Académie.**

Ardèche :	22
Drôme :	53
Haute-Savoie :	57
Isère :	115
Savoie :	29
<b>Total :</b>	<b>276</b>

## Dans la Drôme :

Des postes sont bloqués pour les stagiaires (postes classes entiers ou fractionnés sur plusieurs classes et écoles).

Affectés à titre provisoire pour l'année sur ce poste, ils auront pour tuteur un maître formateur et un référent jusqu'aux vacances de la Toussaint qui pourrait être le remplaçant rattaché à l'école d'affectation (s'il est volontaire) ou un enseignant volontaire de l'école. Après les vacances de la Toussaint et le retour du stage groupé, mystère et boule de gomme pour l'aide à apporter aux stagiaires qui seront en responsabilité de classe !

## En Ardèche :

Les stagiaires seraient en surnombre dans les écoles des Maîtres Formateurs qui seraient leurs tuteurs. Ensuite, ils seraient affectés sur des remplacements.

## En Haute-Savoie :

Les stagiaires auront une classe dès la rentrée dans l'école de leur maître référent.

Un remplaçant sera placé en surnombre dans cette école jusqu'aux vacances de la Toussaint, le conseil des maîtres décidera de son utilisation.

Le remplaçant n'a pas le droit de prendre la classe du stagiaire qui est responsable de sa classe dès la rentrée (il peut remplacer le maître référent).

## En Isère :

Les stagiaires seraient affectés sur une classe en responsabilité dès la rentrée pour l'année, avec accueil par l'équipe enseignante. Le tutorat sera assuré par les maîtres formateurs.

## En Savoie :

Les stagiaires seront affectés sur 29 postes réservés qui se situeront dans le bassin Chambéry / Aix / Montmélian; ils seront choisis dans des écoles de 3 classes et plus.

Ces postes seraient situés hors secteur difficile, hors ASH, hors CP, ...

Les stagiaires recevront 324 h de formation qui seront assurées comme suit :

- 108 h dans l'école par un maître d'accueil qui assurera un accompagnement centré sur les aspects organisationnels et institutionnels (vie scolaire, textes réglementaires, fonctionnement de l'école, ...).
- 108h par un maître formateur, dénommé "tuteur", qui "cornaquera" le stagiaire sur les aspects pédagogiques; ce maître pourra avoir la charge d'un à deux lauréats.
- 108h lors d'un stage groupé du 6 octobre au 12 novembre.

La nomination d'un remplaçant en "surnombre" sur l'école jusqu'à la mi-novembre permettra une souplesse de fonctionnement. Ce "surnombre" pourrait prendre en charge les classes du "maître d'accueil" ou du stagiaire en fonction des besoins et assurera le remplacement durant le stage groupé.

## FORMATION : Motion de conseil des maîtres

Le gouvernement, pour qui enseigner n'est pas un métier qui s'apprend, continue d'installer sa réforme de la formation des enseignants dans l'urgence et l'improvisation. L'absence de cadrage national conduit à assurer l'accueil des stagiaires au bon vouloir des recteurs sous la dépendance des moyens locaux.

Nous proposons aux conseils des maîtres la **motion** suivante (voir page 5).

Elle s'inscrit dans le cadre des actions prévues lors de la **journée pour la formation des enseignants du 20 mai**, à l'initiative de la FSU (voir page 6).

# Motion du conseil des maîtres

**Ecole :**

**Commune :**



## **MOTION du CONSEIL des MAITRES**

### **Pas de formation par compagnonnage**

Le ministère s'obstine à mettre en place une réforme de la formation dont nous demandons l'abandon.

Dès la rentrée prochaine, les professeurs stagiaires, lauréats du concours 2010, seront nommés dans les écoles, accompagnés par « des enseignants expérimentés » et ne bénéficieront, au mieux, que d'un tiers de leur temps de service pour de la formation. En supprimant l'organisation actuelle de l'année de stagiaire PE 2 à l'IUFM, le ministère confirme que le compagnonnage constitue l'essentiel de la formation.

Nous dénonçons vigoureusement les conditions d'organisation de cette année de stage, qui ont pour conséquence de mettre en difficulté les enseignants stagiaires et de désorganiser les écoles au détriment des élèves et des équipes.

Nous nous opposons à un dispositif de compagnonnage fondé sur des personnels non qualifiés et non formés à des missions de formation professionnelle.

Nous sommes résolument aux côtés de nos collègues stagiaires qui seront accueillis dans les écoles et qui veulent une véritable formation professionnelle en IUFM. Nous exigeons qu'ils soient accueillis dans un dispositif basé sur une véritable formation professionnelle à l'IUFM et accompagnés par des maîtres formateurs. Nous demandons à ce que les missions des maîtres formateurs soient confirmées et que des formations au CAFIPEMF soient engagées dès maintenant.

***Le conseil des maîtres***

*A renvoyer complétée et signée à : SNUipp26/FSU - Maison des syndicats - 17 rue Bizet - 26000 VALENCE*

# 20 mai : journée d'action

Dans le cadre de la journée nationale d'action du jeudi 20 mai 2010, à l'appel de la FSU, FCPE, UNEF et FAEN, **la FSU-Drôme tiendra une conférence de presse**

**Jeudi 20 mai à 17 h 30,  
IUFM - avenue de l'Ecole Normale - Valence**

- Pour dénoncer le nouveau dispositif d'affectation des jeunes enseignants recrutés qui seront affectés à temps plein, face à des classes, sans formation pédagogique ;
- Pour dénoncer la suppression des IUFM qui disparaissent en tant que lieux de formation des maîtres du premier et second degré ;
- Pour interpeller les politiques responsables des futures dégradations que connaîtront les élèves comme les personnels ;
- Pour dénoncer la prise en otages des élèves par les promoteurs de cette casse de la formation professionnelle des enseignants.

La FSU a pris contact avec les organisations signataires de l'appel national pour qu'elles soient présentes à la conférence de presse.

**Le SNUipp et la FSU vous invitent à cette conférence de presse qui sera suivie par des échanges autour de la mise en place forcée de la réforme de la formation initiale et de ses conséquences.**

## Rentrée 2010 : mode d'emploi !

### ***C'est la rentrée !***

A l'école élémentaire de la rue de l'Avenir, dans la classe de CE2, élèves et parents font la connaissance de l'enseignant, enfin des enseignants... Car ils seront deux dans la classe, jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Le premier vient d'être reçu au concours de recrutement des professeurs des écoles, on l'appelle P.E.S. (Professeur d'Ecole Stagiaire). Il n'a pas eu de formation professionnelle, hormis 4 semaines d'observation dans deux classes l'année dernière. Pas de chance, ce n'était pas en CE2, mais bon.

Le deuxième, qu'on appelle T1 (Titulaire 1ère année), sort d'un an de formation professionnelle à l'IUFM, il a eu la chance d'être reçu au concours en 2009 : il fait partie de la dernière promotion d'enseignants formés puisque les IUFM n'existeront plus en 2011. Il aurait du avoir un poste à l'année dans une école pas trop difficile pour ce début de carrière, mais bon.

### ***Le samedi suivant, réunion de classe.***

PES explique aux parents qu'il a un tuteur dans l'école, un enseignant chevronné qui lui apporte conseils et soutien. Bien sûr c'est un peu compliqué parce que le tuteur a un CP et n'a pas fait de CE2 depuis 1997, il ne connaît pas les manuels, et le midi il fait les aides personnalisées. Mais bon, on peut discuter un peu à la récréation, s'envoyer des mails le soir. Et puis le T1 a accepté de prendre le CP du tuteur deux matinées par semaine pour qu'il vienne dans le CE2 voir comment travaille le PES. Et puis, il y a aussi un Maître Formateur qui viendra dans la classe de temps en temps.

Enfin, à partir de novembre, ce sera différent : le T1 quitte l'école pour aller faire des remplacements ailleurs. Le PES reste dans la classe de CE2... les lundis, jeudis et vendredis, puisque les mardis il va parfaire sa formation à l'Université jusqu'au mois de mai.

Pour les mardis, un remplaçant Brigade arrive. Jusqu'au mois de mai, le Brigade remplacera quatre PES dans quatre écoles différentes : une petite section le lundi, un CE2 le mardi, un CM1 le jeudi et

une grande section le vendredi. Ça fait une centaine d'élèves, Brigade ne connaîtra peut-être pas tous les prénoms à Noël, mais bon.

Le PES et le Brigade ne se rencontreront jamais puisqu'ils ne sont pas là les mêmes jours, mais bon, quelques mails pour les urgences, ça permet de créer du lien !

Comme la formation professionnelle, c'est vraiment primordial, le PES aura aussi un stage d'une semaine complète au deuxième trimestre. Pas d'inquiétude, son remplacement est prévu... par une autre Brigade, on l'appelle Brigade n°2.

Quand mai arrivera, le PES aura terminé sa formation et sera à plein temps dans sa classe de CE2. Il sera évalué (il ne sait pas encore par qui ni comment) et titularisé (si tout va bien) à la rentrée suivante.

Les parents osent quelques questions sur l'emploi du temps, le programme scolaire, les projets pédagogiques, le livret d'évaluation. Le PES est embarrassé car il a été nommé la veille de la rentrée, il a juste eu le temps de lire les Programmes Officiels, participer à deux réunions le mercredi avec l'inspecteur sur le thème « Déontologie du fonctionnaire », aménager sa classe, s'initier au maniement du Baby-haller pour son élève asthmatique, repérer l'itinéraire pour les séances de piscine qui commencent lundi... Mais bon, il va faire son maximum, mettre les bouchées doubles. L'école est sympa, les collègues attentifs et le PES est très motivé et le T1 va l'aider.

Les parents quittent la réunion, perplexes, inquiets ou fâchés. Que penser ? Que faire ?

***Vous n'avez pas tout compris ? C'est normal.***

***En revanche, vous avez sans doute compté : PES, T1, Brigade n°1, Brigade n°2... 4 enseignants différents. Une grippe ? Un congé maternité ? Il faudra faire appel à Brigade n°3 ...***

***A la rentrée, 170 écoles, soit plus de 4000 élèves, seront dans cette situation à Paris.***

*dans L'HUMANITÉ . MERCREDI 14 AVRIL 2010.*

# GRÈVE le Jeudi 27 mai

**COMMUNIQUÉ COMMUN CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA :**

**Emploi, salaires, retraite : tous mobilisés, rassemblés et exigeants !**

Dans un contexte économique et social caractérisé par une situation de l'emploi dégradée, des difficultés de pouvoir d'achat et une aggravation des conditions de travail pour de nombreux salariés, dans le public et dans le privé, en France et en Europe, les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA réaffirment que la sortie de crise passe par des politiques publiques en faveur d'une relance économique intégrant la satisfaction des besoins sociaux.

Avant même que le Président de la République ne réunisse un "sommet social" le 10 mai 2010, le Premier ministre annonce un gel des dépenses de l'Etat pour les 3 ans à venir. Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA condamnent cette annonce et considèrent que la réduction des déficits ne peut être envisagée sans assurer la cohésion sociale et la réduction des inégalités, en particulier par une fiscalité plus redistributive.

Donner la priorité à l'emploi stable, améliorer les salaires et le pouvoir d'achat, réduire les inégalités, réorienter la fiscalité vers plus de justice sociale, investir pour l'emploi de demain par une politique industrielle prenant en compte les impératifs écologiques et par des services publics de qualité restent nos objectifs communs.

Concernant les retraites, elles rappellent que l'emploi "en quantité, en qualité et qualifié, reconnu et valorisé" doit devenir une priorité dans les entreprises et les administrations pour redonner du sens au travail, à la société toute entière. C'est une source de financement incontournable pour assurer le devenir et la pérennité de notre système de retraites par répartition basé sur la solidarité intergénérationnelle. Une plus juste répartition des richesses, la réduction des inégalités, l'égalité entre les Femmes et les Hommes au travail s'imposent aussi pour garantir à tous un bon niveau de vie à la retraite. L'âge légal de départ en retraite à 60 ans doit être maintenu. La pénibilité du travail doit être reconnue et ouvrir des droits à un départ anticipé à la retraite.

La concertation en cours, le calendrier extrêmement serré imposé n'offrent pas une qualité de dialogue social acceptable pour répondre à un tel enjeu de société, d'autant que les seuls éléments de la réforme proposée restent le recul de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation dans un cadre budgétaire constant.

**Pour toutes ces raisons et dans un cadre unitaire, les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA appellent les salariés, les retraités, les jeunes et les privés d'emploi à une journée nationale de mobilisation le jeudi 27 mai 2010 pour interpeller ensemble les pouvoirs publics, tous les employeurs et peser sur les choix à venir.**

Elles appellent l'ensemble de leurs organisations à se rencontrer pour décider, dans les entreprises et lieux de travail, d'actions unitaires de haut niveau donnant lieu à des grèves et des manifestations interprofessionnelles dans les territoires.

## Le SNUipp-FSU appelle à la GRÈVE ce jour-là !



**Lettre aux parents ...**

Madame, Monsieur,

Comme l'ensemble des salariés de ce pays, nous sommes particulièrement préoccupés par une situation de l'emploi dégradée qui a des traductions fortes dans le secteur de l'Éducation Nationale.

Pour l'école, les enseignants et les élèves, ces choix vont se traduire par de moins bonnes conditions d'apprentissage. Plus d'élèves par classe, des enseignants moins nombreux et moins formés, des crédits pédagogiques diminués : ce n'est pas donner plus de chances de réussite à tous.

Comme l'ensemble des salariés de ce pays, nous sommes également inquiets concernant la réforme des retraites à venir, véritable enjeu de société.

Parce qu'on ne peut travailler efficacement avec des enfants à 65, 66, 67 ans, nous sommes opposés à une réforme qui serait basée sur le recul de l'âge de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation. Vivre plus longtemps ne doit pas nécessairement signifier travailler plus longtemps. Il faut agir pour diminuer le chômage des jeunes et des seniors et consolider le système de retraites par répartition.

Nous serons en grève le jeudi 27 mai pour l'emploi, les salaires et les retraites des salariés du secteur public et du secteur privé.

Nous comptons sur votre compréhension.

Cordialement,

Les enseignants de l'école.

Cette lettre est disponible (*remise en page format A5*) sur notre site : <http://26.snuipp.fr>

